

Philosophie du droit et défense de la démocratie

L'activité de Georges Gurvitch au sein de l'Institut de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique

Mikhaïl ANTONOV

Le début des années Trente symbolisait un bouleversement général des canons politiques une fois établis en Europe après la paix de Versailles. Il s'agissait surtout de changements dans les champs politique et économique (liés à la montée du nazisme et de la Grande Dépression), mais pas seulement. De grandes batailles avaient aussi vu le jour parmi les intellectuels et même parmi les universitaires dont les intérêts semblaient s'être considérablement éloignés des applications politiques ou économiques. Nous examinerons ici l'épisode concernant l'implantation en France de l'*Institut International de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique* qui fit contrepoids à l'influence de l'*Association Internationale de Philosophie de Droit (Internationale Vereinigung der Rechtsphilosophie ou IVR)* révélant un conflit dramatique à l'intérieur de cette nouvelle institution.

Historique

Pour esquisser l'histoire de l'IVR, il faut tout d'abord signaler qu'elle fut la première structure au niveau international subsistant jusqu'à nos jours. Comme l'IVR a été établi en Allemagne où se trouvait son siège et son organe de presse – *Archive für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie*, ce sont surtout les savants allemands qui traditionnellement exercèrent de l'influence en son sein, en ajoutant que la langue principale employée pour la communication scientifique était la langue allemande. Même si l'IVR était formellement ouverte aux participants des autres pays, qui partageaient ses valeurs et

La République et son droit (1870-1930).
Actes du Colloque (19, 20 et 21 novembre 2008), pp. 221-235

principes, en imposant des bornes culturelles qui, à cette période donnée, constituèrent aussi des pesanteurs politiques.

Au début des années 1930, avec la montée du nazisme en Allemagne, l'IVR commençait à tomber sous la coupe des philosophes proches de l'idéologie raciste. La situation se radicalisait, les savants allemands dissidents n'osaient pas protester, tandis que les participants étrangers n'avaient pas eu assez de poids pour le faire. C'est pour cette principale raison qu'en 1931 en France naquit un autre projet, où deux philosophes français du droit Georges Gurvitch et Louis Le Fur fondèrent l'*Institut International de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique* (IIPDSJ) dont l'organe de presse a été les *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique* (APDSJ). Parmi d'autres fondateurs de cet Institut, on trouve aussi François Gény, Giorgio Del Vecchio, Harold Laski et Roscoe Pound – illustres représentants de la philosophie du droit de ce temps et regroupés autour de ce projet par les efforts de Gurvitch et de Le Fur.

En effet, il s'agissait de faire contrepoids à l'IVR – une antenne dissidente non seulement sur le plan théorique mais aussi politique. Nous étudierons ainsi le rôle et l'apport du père-fondateur de cette institution : le penseur franco-russe Georges Gurvitch (1894-1965) qui fut le vrai inspirateur du projet. C'est largement grâce à lui, que l'IIPDSJ a réussi à rassembler dans ses rangs les grands savants de l'époque tels H. Kelsen, R. Pound, H. Sinzheimer, G. Del Vecchio, F. Darmstädter, H. Kantorowitz, G. Leibholz, G. Radbruch, et d'autres. Louis le Fur (et après lui, l'Italien Giorgio Del Vecchio) présidèrent l'Institut (une position plutôt décorative), tandis que Georges Gurvitch s'était réservé le poste de secrétaire général. De fait, entre les mains de Gurvitch et de son adjoint Paul Léon (autre juriste russe émigré) a été concentré tout le travail d'organisation de l'Institut et de son organe de presse. L'idée de fonder une telle institution avec son siège en France a été amorcée par Gurvitch qui, dans les années 1929-1931, effectua plusieurs voyages en Allemagne¹

1. Cf. les données sur ce « parcours allemand » de Gurvitch tirées du rapport éditorial dans la publication des écrits allemands de Gurvitch : C. PAPILLOU, C. ROL, « Rapport éditorial », dans Georges GURVITCH, *Écrits allemands-II, Philosophie du droit. Philosophie sociale et phénoménologie*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 224 et suiv.

pour contacter les officiels de l'IVR. Gurvitch voulait sonder leurs opinions, afin de tisser des liens avec les dissidents allemands opposés aux courants alors dominants au sein de l'IVR (parmi lesquels on comptait des philosophes célèbres comme Gustav Radbruch ou Hans Kelsen).

Itinéraire de Georges Gurvitch

Georges Gurvitch (Georgij Davydovitch Gourvitch), juriste russe émigré à la suite de la Révolution de 1917, est né en Russie en 1894 dans la famille d'un grand banquier d'origine juive. Tout d'abord, il a suivi une formation juridique dans les universités de Tartus (l'Estonie contemporaine) et de Saint-Pétersbourg, où Gurvitch a soutenu sa thèse sous la direction du fameux juriste et psychologue Léon Petrazycki et obtint sa première agrégation. En 1920, Gurvitch quitte son pays déchiré par la guerre civile et, après quelques années d'errance en Europe, il s'établit définitivement en France. Là, Gurvitch fit une carrière scientifique brillante. Ayant soutenu deux thèses doctorales à la Sorbonne, il continua sa trajectoire dans les universités de Bordeaux, Strasbourg et fut nommé enfin comme professeur de sociologie à la Sorbonne, révérend en tant qu'un des acteurs principaux de la sociologie française d'après-guerre. Il est mort en 1965 à la suite d'une attaque terroriste du fait de sa position contre la guerre d'Algérie ².

Gurvitch arrive en France en 1925 après quelques années passées en Allemagne et en Tchécoslovaquie, et fait des conférences à l'Institut d'études slaves à Paris. Peu après, Gurvitch est chargé de cours sur la philosophie allemande contemporaine à la Sorbonne et obtient ensuite des postes universitaires à Bordeaux et Strasbourg. Tout d'abord, aux côtés de la philosophie phénoménologique, ses recherches ont été centrées essentiellement sur la philosophie du droit et la sociologie juridique. De fait, comme chaque spécialiste dans son domaine, Gurvitch ne pouvait rester insensible aux développements et conflits concernant l'IVR. Ces développements exercèrent un impact particulier sur la science juridique française et tou-

2. Cf. le croquis autobiographique de Georges GURVITCH, « Mon itinéraire intellectuel ou exclu de la horde », *Lettres Nouvelles*, 1958, n° 6 (juillet-août), pp. 65-83 ; *L'Homme et la Société*, 1966, n° 1 (juillet-sept.), pp. 3-12.

chèrent à son affiliation politique avant la Seconde Guerre mondiale. De façon à rester « politiquement corrects », les penseurs préféraient seulement étudier les aspects théoriques sans aborder l'étude des applications politiques possibles (y compris les théories comme celle de Carl Schmitt). Gurvitch entreprit de son côté quelques démarches importantes marquant sa position politique et professionnelle à l'égard des événements qui éclateront en Italie et en Allemagne³. La plus importante de ces démarches est l'organisation d'une affiliation française de l'IVR qui, très vite, gagne en indépendance par rapport à sa structure de naissance en Allemagne. Il s'agit de la création en France d'un institut dans lequel Gurvitch et ses collaborateurs développaient une lutte antiraciste, une sorte de résistance intellectuelle anticipée contre la pénétration de l'idéologie nazie dans cette discipline.

Gurvitch a beaucoup contribué à la formation et l'élargissement de l'équipe de l'Institut, y compris dans le comité de fondation, le bureau et le secrétariat (dont il était le chef). Son abondante correspondance donne le témoignage d'une œuvre immense pour persuader les savants de participer à l'activité de l'Institut et d'élargir ainsi son envergure en faisant une vraie concurrence à l'IVR. Ce ne fut pas une tâche facile puisque nombreux étaient ceux qui ne voulaient pas se mêler aux débats politiques, alors que Gurvitch était loin de faire une stricte séparation entre science et politique. Malheureusement, la majorité préférait garder le silence face à la montée du nazisme en espérant coexister avec les fanatiques nazis. Cette position est illustrée par le cas du président de l'Institut Del Vecchio qui, suite à ce conflit, a fait des reproches à Gurvitch en lui écrivant ceci en 1938 : « lorsque l'on veut faire de la politique, on ne fonde pas un institut scientifique » (lettre du 19.01.1938, Del Vecchio à Gurvitch)⁴. Quant

3. Le témoignage de Renato Trèves est très instructif pour apprécier l'attitude envers le fascisme en Italie ou en Allemagne de Gurvitch, « cet antifasciste dès la première heure », qui contactait les dissidents italiens (tels Rosselli) et allemands (tels Radbruch) en avançant des plaidoyers dans la défense de la démocratie en ces deux pays ; Renato TRÈVES, « La sociologie du droit de Georges Gurvitch », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1968, n° 15, p. 65.

4. Les lettres citées dans cet article sont déposées dans le fonds de Gurvitch à l'EHESS ; ce fonds est en cours de traitement. Partiellement, ces lettres ou les extraits sont publiées dans les matériaux joints aux trois volumes des Écrits

à Gurvitch, il a initialement choisi une position nettement antifasciste et n'hésitait pas à critiquer à la fois la théorie et la pratique du nazisme.

Assurément, en abordant le sujet concernant l'histoire de l'idéologie fasciste en France, il faut déterminer ce qui est défini par ce concept dans le cadre d'une telle recherche. Dans le contexte de cet article, nous mettons ici en relation notre interprétation avec les analyses faites par Robert Soucy⁵ – sans préjuger de la complexité extrême de ce sujet. Sans essayer de retrouver, avec Zeev Sternhell⁶, les vagues origines du fascisme dans le XIX^e siècle et sans dénier, avec René Rémond⁷, l'existence de ce phénomène faute d'un mouvement centralisé, les analyses de Nolte et Soucy permettent, à notre avis, de discerner les tendances et idéologies qui, en France, suivaient le développement général caractéristique de l'Europe entière à cette époque. Cette approche nous semble être la plus proche de la conception du fascisme que visait Gurvitch dans ses critiques.

Dans un premier temps, il faut dire quelques mots sur l'orientation scientifique et surtout politique de Gurvitch. Sans creuser dans les détails, mentionnons tout d'abord qu'il était un ardent partisan du socialisme. La doctrine socialiste a été interprétée par ce penseur d'une manière particulière, plus proche du proudhonisme que du marxisme. Un grand nombre des écrits de jeunesse de Gurvitch ont été entièrement ou partiellement consacrés à cette problématique, ou au moins débouchent sur elle⁸, comme le montre son important ouvrage – *L'idée du droit social*. Cette thèse de doctorat soutenue en

allemands de Gurvitch ; Georges GURVITCH, *Écrits allemands, I, II, III*, Paris, L'Harmattan, 2005-2006). Pour faciliter la lecture, les références aux lettres déjà publiées sont données dans les notes ci-dessous.

5. Robert SOUCY, *Fascisme français, 1924-1933*, Paris, Autrement, 2004.

6. Zeev STERNHELL, *Ni droite, ni gauche, l'idéologie fasciste en France*, Paris, Seuil, 1983.

7. René RÉMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier, 1954.

8. Cf. Mikhaïl ANTONOV, E. BERTHOLD, « Sources russes de la pensée de Georges Gurvitch : Écrits de jeunesse dans les *Annales contemporaines* (1924-1931) », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2006, n° 121, pp. 197-226 ; Mikhaïl ANTONOV, « Georges Gurvitch et l'influence russe », *Anamnèse*, 2005, n° 1, pp. 23-31.

1931 sur le développement des idées politiques et juridiques, a été complétée un an après (en 1932) par sa deuxième thèse sur *L'idée du droit social et le temps présent* où Gurvitch avait discuté des problèmes du socialisme et des courants adjacents comme le syndicalisme, le solidarisme et le corporatisme⁹. Le vrai socialisme pour Gurvitch est une autogestion ouvrière, avec un système politique démocratique et un rôle très faible de l'État¹⁰. Le philosophe critiquait les expériences soviétiques, se proclamant aussi participant actif de la Révolution russe, forcé de la quitter à cause des controverses avec la politique de suppression des soviets (unités primaires de l'autogestion) et d'« étatisation » de la Révolution¹¹.

L'autre aspect essentiel pour la compréhension des convictions de Gurvitch à cette époque-là, réside en sa participation dans le mouvement maçonnique, à savoir son entrée en 1927 à « L'Étoile du Nord » – la loge russe faisant partie du Grand Orient de France. La philanthropie, la foi en la puissance des intuitions de fraternité et d'amour envers autrui – ces convictions fidèlement partagées par Gurvitch se laissent aisément déchiffrer dans ses ouvrages du début des années Trente¹².

La troisième pierre angulaire de *Weltanschauung* de Gurvitch est son crédo scientifique – étroitement lié avec ses convictions maçonniques et politiques. Il s'agit de sa conception du droit social un moyen de régulation juridique fondé sur l'activité autonome des sujets qui créent leurs droits, obligations et institutions. Sous cet angle, Gurvitch dénie l'intervention de l'État et le rôle prépondérant

9. Cf. surtout Georges GURVITCH, *Le temps présent et l'idée du droit social*, Paris, J. Vrin, 1932, pp. 55 et suiv.

10. Cf. Jacques DUVIGNAUD, « Georges Gurvitch, une théorie sociologique de l'autogestion », *Autogestion*, 1967, n° 1. Sur l'application autogestionnaire des théories de Gurvitch, cf. F. SAINT-LOUIS, *Georges Gurvitch et la société autogestionnaire*, Paris, L'Harmattan, 2006.

11. Cf. C. ROL et Mikhaïl ANTONOV, « Rapport éditorial », Georges GURVITCH, *Écrits russes*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 220 et suiv.

12. Cf. le dossier de Georges Gurvitch, Grand Orient de France/Bibliothèque Nationale de France. Cabinet des manuscrits. Archives des loges russes. « L'Étoile du Nord » (1924-1970). Ce dossier est partiellement publié comme annexe aux textes des écrits russes de Gurvitch cités ci-dessus : Georges GURVITCH, *Écrits russes*, *Ibid.*, pp. 277-285.

du droit étatique dans la vie juridique. De là, découle la justification des principes de l'autogestion appuyés par Gurvitch tout au long de sa carrière scientifique, ainsi que la démystification et réfutation des représentations traditionnelles à propos des liens indissolubles entre l'État et le droit¹³. En fin de compte, pour comprendre l'attitude de Gurvitch envers le fascisme, il convient de rappeler qu'il était d'origine juive. Évidemment, la rhétorique et les pratiques antisémites des régimes en Italie et en Allemagne allaient contre le cœur et la raison du penseur et suscitaient de sa part une virulente réaction exprimée dans plusieurs lettres personnelles.

Les quatre aspects principaux dessinés donnent ici l'idée des répercussions que l'idéologie nazie et ses adeptes provoquèrent chez Gurvitch. L'étude de la correspondance de Gurvitch et l'analyse de ses travaux des années 1930 nous permettent de conclure que la volonté de résistance contre cette idéologie était centrale pour le penseur dans l'entreprise de fondation de l'IIPDSJ. Remarquons cependant que l'absence des rhétoriques antifascistes explicites dans les ouvrages de Gurvitch publiés au début des années Trente est bien explicable dans le contexte de l'époque. De telles références pouvaient d'une part menacer la sécurité des correspondants de Gurvitch qui restaient en Allemagne, par exemple dans une des lettres à son adjoint Paul Léon, il écrivait à propos du professeur allemand Leonard Adam qui vivait provisoirement à Londres : « il va rentrer en Allemagne, c'est pourquoi il craint que vous ne puissiez alors lui écrire » (lettre du 1^{er} décembre 1933, G. Gurvitch à P. Léon¹⁴). D'autre part, Gurvitch était assez lucide pour comprendre que sa protestation contre les pouvoirs allemands créait des obstacles au projet global de fondation de l'Institut qui était dans ses origines conçu et présenté comme antenne de l'IVR. Mais à fur et à mesure que l'Institut gagnait en indépendance par rapport à l'IVR et que l'Allemagne tombait clairement dans les mains des hitlériens, vers le milieu des années Trente Gurvitch prenait une position de plus en

13. Cf. Mikhaïl ANTONOV, « La sociologie et le droit : leur coopération dans la doctrine de Georges Gurvitch », *Thèmes. Revue de philosophie du droit*, 2004, vol. 4.

14. Gurvitch et Léon s'écrivaient l'un à l'autre en russe. Ici et plus bas sont cités les extraits traduits du russe.

plus nette, révélant sa haine contre le nazisme dans certains articles et recensions ¹⁵.

D'autres indices plus révélateurs peuvent être retracés dans les ouvrages de Gurvitch qui critiquait vigoureusement non seulement l'idéologie du national-socialisme allemand et des adeptes de Mussolini, mais aussi le conservatisme politique français à l'instar du maurrassisme. Pour Gurvitch, c'est l'esprit réactionnaire, contre-révolutionnaire et traditionaliste qui alimentait non seulement l'idéologie fasciste, mais aussi des versions plus douces du conservatisme social. Dans les travaux de Gurvitch et du personnel politique français évoqué, nous trouvons Marcel Déat, Georges Darien et Jacques Doriot. Gurvitch ne s'attarda pas sur la critique de leurs idées politiques et s'engagea alors dans un combat purement conceptuel. Quels étaient les enjeux de cet engagement ? Le champ de bataille se construisait principalement autour de la notion équivoque de socialisme. Se proclamant fidèle aux principes socialistes ¹⁶, Gurvitch se voyait obligé de fixer une frontière avec d'autres mouvements

15. Cf. ses articles dans les revues de gauche ; e.g., Georges GURVITCH, 1) « Les syndicats et l'intérêt général », *L'Homme Réel*, 1933, n° 1, pp. 13-19 ; 2) « Libéralisme et Communisme – une réponse à M. Ramon Fernandez », *Esprit*, juin 1934, pp. 448-452. Aussi bien que les recensions publiées dans les *Archives* : Georges GURVITCH, 1) « Darmstädter F. : Rechtsstaat oder Machtstaat ? Eine Frage nach der Geltung der Weimarer Verfassung », Berlin, 1932, p. 160, éd. W. Rothschild », *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique*, 1933, pp. 246-247 ; 2) « Kulischer A. et E. : Kriegs und Wanderzüge. Weltgeschichte als Völkerbewegung », Berlin, 1932, p. 230, éd. Walter de Gruyter et C° », *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique*, 1933, pp. 247-249 ; 3) « Schmitt C. : Légalité et Légitimité. Traduction et Introduction par William Gueydan de Roussel, Paris 1936, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, p. 102 », *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique*, 1936, pp. 235-236 ; 4) « Leroy M. : Les tendances du pouvoir et de la liberté en France au XX^e siècle, 1937, Paris, éd. du Recueil Sirey », *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique*, 1938, pp. 280-282 ; 5) « Prélôt M. : *L'Empire fasciste. Les origines, les tendances et les Institutions. De la Dictature et du Corporatisme Italien*, Paris, éd. de Recueil Sirey, 1936 », *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique*, 1936, pp. 232-235 ; 6) « Prélôt M. : *L'évolution politique du socialisme français (1789-1934)* », Paris, Éditions Spès, 1939, 296 p., *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique*, 1940, pp. 248-249.

16. Par exemple Georges GURVITCH, « Socialisme et Propriété », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1930, n° 1, pp. 113 et suiv.

socialistes qui allaient très largement de la NSDAP aux adhérents du stalinisme ou aux néo-socialistes de Marcel Déat. L'autre repère important était le mouvement ouvrier dans lequel Gurvitch, selon ses écrits biographiques, était déjà engagé en Russie. En France, l'intérêt pour ce mouvement a amené le penseur à participer aux débats à propos de la CGT où Gurvitch prit une position à part¹⁷. Le troisième enjeu polémique des écrits gurvitchiens était formé autour du nom et de l'héritage de son auteur favori : Proudhon¹⁸. Le Cercle Proudhon fut créé dans l'orbite de l'Action française à des fins politiques évidentes et les conclusions qu'en tiraient Edouard Berth et ses associés à partir de l'œuvre de ce grand philosophe furent marquées par cette polémique¹⁹.

En s'étant établi dans le monde scientifique français, Gurvitch commençait à chercher une plateforme scientifique afin de répandre ses idées et élargir son audience. La création d'une institution scientifique comme l'IIPDSJ semblait être une solution parfaitement adaptée à ces fins et explique le rôle de Gurvitch dans cette entreprise. Après ses brillantes soutenances en 1931 et 1932, Gurvitch (ayant reçu l'appui de tels coryphées comme Léon Brunschvicg ou Louis Le Fur) avait entre ses mains les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet.

L'Institut International de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique (IIPDSJ)

Conflits et résistance

Dans les premières années, la situation autour de l'Institut, son statut et sa structure organisatrice restaient dans un contexte flou pour la plupart de ses membres ; son activité se développait dans un entourage spécifique imprégné par des conflits. Pourtant, l'origine de

17. Cf. ces discussions sont développées dans *Expérience juridique et la philosophie pluraliste du droit*, Paris, Pédone, 1935, pp. 231 et suiv.

18. Cf. son ouvrage principal Georges GURVITCH, *Proudhon : sa vie, son œuvre avec un exposé de sa philosophie*, Paris, PUF, 1965, aussi bien que le livre du chercheur italien B. RAZZOTTI, *Dialettica e società: Gurvitch e la dialettica di Proudhon e di Marx*, Lanciano, Itinerari, 1980.

19. E.g., Georges GURVITCH, « Proudhon und die Gegenwart », *Archiv für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie*, 1927/28. Bd. XXI, pp. 537-562.

ces conflits témoigne d'une résistance anticipée faite par Gurvitch et ses alliés par rapport aux idéologies fascistes. Une source vraiment précieuse pour retracer l'histoire de cet Institut est fournie par le fonds Gurvitch déposé à l'EHESS. Ces archives contiennent la correspondance que Gurvitch a écrite en liaison avec l'établissement et le fonctionnement de l'Institut. À côté des documents officiels (invitations, annonces, fiches d'information, etc.) écrits soit par Gurvitch, soit par son adjoint Léon, on trouve une communication intéressante entre Gurvitch et les autres membres de l'Institut. Cette communication relève le rôle principal de Gurvitch qui, en profitant de sa position de secrétaire général, intervenait largement dans l'activité de l'Institut afin de définir les directions principales du travail scientifique de cette organisation : les problèmes du droit social, du droit international, des droits de l'homme ou d'autres sujets qui s'opposaient explicitement à l'idéologie fasciste ²⁰.

En outre, Gurvitch a entrepris quelques démarches importantes marquant sa position par rapport aux nazis et à ses collaborateurs. Cette situation est illustrée en 1937 quand le président Del Vecchio invita quelques savants allemands collaborant avec les fascistes pour participer au Bureau de l'Institut. Gurvitch en tant que secrétaire général protestait vigoureusement, sans crainte d'entrer en conflit avec le président et il écrivit plusieurs lettres à Del Vecchio et à d'autres membres de l'Institut, en menaçant de démissionner ; après deux ans de la lutte acharnée, il força enfin ses adversaires à se retirer de l'Institut.

Sans toucher à tous les aspects de l'œuvre de Gurvitch au sein de l'Institut, nous nous arrêterons sur cette situation dont les détails sont excellemment exposés dans la correspondance que Gurvitch a écrit en russe avec Paul Léon (Pavel Léopoldovitch Léon), secrétaire de l'Institut. Dans le cas des autres lettres, cette correspondance donne une parfaite vision sur ce conflit entre Gurvitch et les autres dirigeants de cette organisation en 1937-1939. Le conflit mentionné s'est produit après le Congrès de l'Institut, tenu à Rome en mars-avril 1937 en absence de Gurvitch et d'un grand nombre d'autres membres évitant de se rendre en Italie dans la crainte des

20. Les sujets des travaux publiés en *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique* sous le patronage de Gurvitch, en donnent une idée claire.

répressions du régime mussolinien (dans la lettre du 13 mars 1937 à Léon Gurvitch et il affirme sa position nettement antifasciste l'empêchant d'aller au Congrès de Rome : « Je lui [Le Fur] dirai de vive voix que je n'irai pas à Rome »).

Lors de la session finale qui eut lieu le 4 avril 1937, trois nouveaux membres de l'Institut ont été élus : les Allemands Karl Emge, Julius Binder, et l'émigré russe Boris Mirkine-Guetzévitch alors résidant en France. Peu après, dans cette liste de ses adversaires idéologiques, Gurvitch a ajouté un quatrième personnage, le philosophe tchèque Fritz Sander, professeur à l'université allemande de Prague. Sachant par les informations de ses correspondants allemands, que les deux premiers furent soupçonnés d'avoir des contacts ou du moins une envie de collaborer avec le gouvernement nazi de l'Allemagne, Gurvitch avouait que ces élections pesaient « très lourdement sur son cœur » (lettre du 11 avril 1937, Gurvitch à Léon)²¹. En ce qui concerne Mirkine, ce spécialiste respecté du droit, jouaient des préventions plutôt personnelles contre cet émigré russe (aussi d'origine juive) qui avait très bien réussi dans la science juridique française, Gurvitch croyait toutefois que « L'élection de Mirkine est un scandale d'une autre sorte, mais un scandale de même ordre » (la lettre du 15 avril 1937, Gurvitch à Léon). Gurvitch signalait que Mirkine n'a pas rédigé d'œuvre dans la sociologie ou philosophie du droit (la lettre du 11 avril 1937, de Gurvitch à Léon). Quant à Fritz Sander, en tant que représentant de la minorité allemande en Tchécoslovaquie, il ne cachait point qu'il était favorable aux projets d'Hitler d'unir à Allemagne les territoires voisins.

Dans la lettre suivante du 13 avril 1937, on peut déjà trouver les premières traces du conflit entre Gurvitch et la direction de l'Institut. Le secrétaire général évoque ici expressément son opposition à la décision prise par Del Vecchio et Le Fur, les figures principales de l'Institut. Gurvitch ordonne à son adjoint d'écrire à Del Vecchio que « la limite des membres français est déjà dépassée et que l'on prendra une décision sur la candidature de Mirkine lors la prochaine session. Expliquer à Le Fur que les victimes ne peuvent pas protester contre le Geôlier » (lettre du 13 avril 1937, Gurvitch à Léon). En

21. Aussi publié, C. PAPILLOU, C. ROL, « Rapport éditorial », *Ibid.*, pp. 317-318.

outre, Gurvitch avoua qu'il se laisse « le droit de prendre sa retraite comme secrétaire de l'Institut et comme membre de l'Institut. En partant j'enverrai des explications écrites à tous les membres » (*Ibid.*).

En même temps, Gurvitch cherchait fébrilement des arguments à opposer contre cette élection et sa formation juridique lui a permis d'en découvrir un assez vite. Il s'est trouvé que le Règlement de l'Institut exigeait que le Bureau « soit saisi pour la proposition de nouvelles candidatures au moins un mois avant la date fixée par la session » (lettre du 1^{er} mai 1937, Gurvitch à Del Vecchio). Pour autant que cette condition ne fut pas respectée, Gurvitch considérait les élections comme étant invalides. Telles étaient les premiers arguments des explications promises.

Avant de trouver cette solution, Gurvitch réagissait d'une manière très émotive : « Ma démission comme Secrétaire Général est évidemment décidée... Le point central est l'introduction dans l'Institut de l'agent de la Gestapo Emge par Del Vecchio et l'explication des raisons pour lesquelles les membres allemands ne pouvaient pas protester contre elle » (lettre du 15 avril 1937, Gurvitch à Léon)²². La résolution prise par Gurvitch était ferme : « Je ne vais pas rester dans le même Institut que Emge, Binder et Mirkine. C'est mon dernier mot. Vous pouvez considérer que je ne suis plus Secrétaire de l'Institut... Cette question est décidée. C'en est assez ! ... Il vous est facile de travailler ensemble avec des agents de la Gestapo. Moi, je ne le ferai plus » (*Ibid.*). Deux jours après Gurvitch reçoit la lettre de Léon où celui-ci aussi annonce sa démission. Gurvitch ne tarde pas d'exprimer sa reconnaissance à son adjoint : « Je me dépêche de vous dire que je suis très touché par votre démission. J'y vois le résultat de votre amitié car nous ne sommes pas d'accord sur l'affaire entière » (deuxième lettre du 17 avril 1937).

Pourtant Gurvitch n'a pas fixé sa démission tout de suite et l'a ajournée deux semaines plus tard : « Mais je vais attendre encore 14 jours. Ma démission aura lieu le 1^{er} mai » (lettre du 15 avril 1937, Gurvitch à Léon). Gurvitch confirme cette décision en envoyant un courrier informant ses collègues de sa démission : « J'ai envoyé un

22. *Ibid.*, p. 319.

courrier personnel à tous les membres du Bureau en leur disant qu'au 1^{er} mai je prendrai ma retraite officiellement. Lundi, on va envoyer le même courrier personnel à Del Vecchio. Ma démission est un fait accompli » (première lettre du 17 avril 1937, Gurvitch à Léon) ²³.

Tout de même, cette démission n'eut pas lieu – Del Vecchio (alors le Président de l'Institut) et les autres dirigeants essayaient d'apaiser la querelle ; en persuadant Gurvitch de ne pas mêler science et politique. Del Vecchio lui a proposé de trancher les débats sur la légitimité des élections en question. Surtout en estimant que plusieurs membres n'ayant plus aucun lien avec les nazis ont été élus de la même manière, c'est-à-dire sans respecter ladite règle (la lettre du 7 mai 1937, Del Vecchio à Gurvitch) ²⁴. Comme Gurvitch n'a jamais été convaincu qu'on puisse exactement séparer la science et la politique, les reproches du Président lui semblaient dépourvus de sens. À son tour, il a réprimandé le Président d'avoir invité Karl Emge « le Führer officiel de la Philosophie du droit du Troisième Reich » (lettre du 10 mai 1937, Gurvitch à Del Vecchio) ²⁵. Cette invitation s'avérait inacceptable pour Gurvitch « vu les camps de concentration par lesquels sont menacés tant d'intellectuels allemands » (*Ibid.*). Il lui paraissait incontestable que « ce ne sont plus les opinions politiques de deux candidats allemands élus irrégulièrement qui m'intéressent mais leur activité politique d'autant plus qu'il est douteux qu'on puisse la considérer comme politique et qu'elle ne relève pas plutôt comme je crains de l'ordre policier » (*Ibid.*). Dans cette perspective, Gurvitch préfère soutenir une position tout à fait formelle en ajoutant encore un motif : « le Règlement exige qu'avant de voter sur les candidatures il faut d'abord obtenir de recommandations des savants-ressortissants des pays des candidats ». Comme cette règle a été omise et que Gurvitch avait déjà reçu des protestations de savants allemands reconnus comme Radbruch ou Leibholz contre ces élections (lettre du 15 avril 1937, Gurvitch à Léon), le secrétaire général avait des arguments juridiques encore plus pesants afin d'étayer sa position.

23. *Ibid.*, p. 320.

24. *Ibid.*, pp. 323-326.

25. *Ibid.*, pp. 327-328.

La démission immédiate n'étant pas faite et les négociations entre Gurvitch et le Bureau étant amorcées, le penseur change la tonalité de ses affirmations. Ainsi le 21 mai, il écrit déjà en mode conditionnel : « Si je ne réussis pas à défendre mon point de vue, je quitterai l'Institut définitivement » (lettre du 21 mai 1937, Gurvitch à Léon). Déjà loin d'être sûr de vouloir rompre définitivement avec l'Institut, Gurvitch commence à négocier les conditions d'armistice par le truchement de son fidèle adjoint Paul Léon et du philosophe roumain reconnu Mircea Djuvara. Le 26 mai, il mentionne une lettre de compromis dressée par Djuvara et approuvée par Le Fur (lettre du 26 mai 1937, aussi celle du 29 juin 1937, Gurvitch à Léon) – proposant de remplir *post factum* toutes les formalités réclamées pour l'élection de Binder, Emge et autres. Refusant cette alternative mais sans prendre une décision précipitée, Gurvitch fait un compromis en suggérant de reporter l'affaire au Congrès de 1939 d'Oxford (lettre du 29 juin 1937, Gurvitch à Léon). Il accuse Del Vecchio d'antisémitisme et de conformisme politique, étant persuadé que celui-ci craint de « provoquer une rupture complète avec moi ainsi que ma démission pas seulement du secrétariat, mais aussi de l'Institut » (*Ibid.*). Et Gurvitch de conclure, fier de lui : « Sûrement, cette dernière aura lieu, mais après la bataille à Oxford » (*Ibid.*).

Peu à peu, les efforts de médiation exerçaient leur effet, et le 7 août le Bureau s'est trouvé réuni à Paris pour discuter de l'affaire, écouter l'argumentation de Gurvitch et réfléchir à un arrangement. Sans rien décider, on optait pour attendre le Congrès de 1939. Mais un détail restait indéterminé : est-il possible d'inviter les quatre personnes (Emge, Binder, Mirkine, Sander) au Congrès ? Et, comment les traiter : en tant que membres ou en tant que candidats ? Découvrant cette omission de Del Vecchio, Gurvitch ne tarde pas à en profiter. Le 30 octobre il envoie une lettre officielle au nom du Bureau à ces quatre personnes en les informant que leur élection n'est pas validée et que leurs candidatures doivent être votées encore une fois (la lettre du 30 octobre 1937 Gurvitch à Binder, Emge, Mirkine, Sander) ²⁶.

26. *Ibid.*

De son côté, outré par une telle démarche, Del Vecchio insistait pour garder le compromis une fois agréé, et continuait de considérer Emge et les autres en tant que membres titulaires de l'Institut en condamnant les actions arbitraires de Gurvitch faites du nom du Bureau. Pourtant, les deux protagonistes évitaient une rupture décisive, et cette situation équivoque aurait dû être tranchée lors le Congrès de 1939 à Oxford. Compte tenu du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, cet événement n'a jamais eu lieu, de manière que la bataille esquissée n'a pas eu sa fin logique, même si Emge et Mirkine se sont retirés de l'Institut en s'affiliant à l'IVR. L'affaire a été délaissée par les adversaires dans le tourbillon de la guerre – l'impossibilité d'un accommodement avec les fascistes est devenue évidente et chacun avait à choisir sa place de part et d'autre de la ligne de démarcation entre le fascisme et les valeurs démocratiques. Les philosophes du droit ont eu à faire ce choix aussi.

Le travail de l'Institut n'a duré que neuf ans (1931-1940), il fut perturbé par la guerre et finalement arrêté avec l'occupation allemande en 1940. Après la guerre, l'Institut n'a pas été rétabli, tombant dans l'oubli, alors qu'il a écrit une page importante dans l'histoire du développement de la philosophie française du droit dans la première moitié du XX^e siècle. Ce fut aussi le grand mérite de Gurvitch d'avoir permis que l'Institut et les Archives aient gardé un esprit démocratique, républicain jusqu'à l'Occupation en 1940 – quand Gurvitch et les autres intellectuels hostiles au nazisme durent quitter la France jusqu'à la Libération.